

Loi sur les soins médicaux

J'admets qu'on pourrait m'accuser de prêcher pour ma paroisse. J'ai un oncle qui a été président de la société médicale de la Nouvelle-Écosse. J'ai un gendre qui a dédié sa vie à la guérison du cancer. C'est un physicien. Cela dit, je n'ai pas à m'inquiéter de leur sort, car ils sont tous les deux tout à fait capables de défendre leurs intérêts, mais je maintiens que leur travail est très important.

Je tiens de personnes bien informées que le pourcentage du total des dépenses fédérales représentant le coût des services de médecins est passé de 3.9 p. 100 en 1971-1972 à 2.9 p. 100 selon les prévisions de 1975-1976, ce qui tend à montrer que la thèse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) n'est pas complètement prouvée. En fait, elle ne l'est pas du tout, et il faudra qu'elle le soit pour que j'admette que la mesure contenue dans le bill C-58 est souhaitée nécessaire ou essentielle.

Je soutiens que les médecins sont mal payés, et n'étant pas médecin moi-même, je peux l'affirmer peut-être plus facilement que la plupart des autres députés qui ne sont pas médecins. Cependant, je sais que certains médecins qui siègent ici sont d'accord avec moi. En fait, je crois que j'ai même l'appui de mon bon ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui serait sans doute prêt à se lever et à affirmer qu'effectivement, les médecins sont mal payés.

M. Paproski: Il ferait mieux de le dire parce qu'ils ne voteront pas pour lui la prochaine fois.

M. McCleave: Il n'a peut-être pas besoin de leur vote, mais il faut que la collectivité ait une certaine confiance en lui, et je crains qu'il doive chercher longtemps avant d'en trouver. Je ne veux pas que le médecin serve de bouc émissaire à un moment où les gens s'inquiètent beaucoup de la hausse des prix et de la valeur d'achat de leur argent. Il serait odieux à mon avis d'en imputer la faute au médecin.

Mon dernier point, je l'ai soulevé à maintes reprises il y a bien des années. Nous devrions attacher beaucoup d'importance à nos ressources intellectuelles. Nous devrions être heureux de favoriser nos universités, d'encourager nos futurs étudiants et ceux qui feront progresser la science au Canada, mais si nous accordons au bill C-68 la même valeur que lui donne le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et si nous décidons de l'adopter, nous reculerons au lieu de progresser. Cela irait totalement à l'encontre de notre espoir de voir accorder de meilleurs soins aux Canadiens. Ce serait un recul, et un recul de taille.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Madame l'Orateur, je n'interviens pas souvent dans les débats sur des questions [M. McCleave.]

médicales car il y a d'autres députés plus compétents et qui ont plus d'expérience que moi dans ce domaine. Je pense, toutefois, que c'est là une des mesures législatives les plus importantes qui aient été présentées à la Chambre, car elle concerne un très grand nombre de mes commettants non seulement d'aujourd'hui mais aussi de demain, et encore bien d'autres qui vivront dans ma circonscription lorsque je n'y serai plus. Pour cette raison, je suis heureux de contribuer au débat sur le bill C-68 tendant à modifier la loi sur les soins médicaux.

Notre position à l'égard de ce bill est bien connue. Pour commencer, il prévoit une diminution des soins médicaux. S'il est un domaine où des économies pourraient bien se révéler peu clairvoyantes et préjudiciables, c'est bien celui de la santé. La santé des Canadiens est un des atouts majeurs du Canada et toutes prétendues économies qui auraient pour effet de priver les Canadiens de services médicaux seraient effectivement irréfutables.

Il fut un temps où le parti libéral proclamait fièrement comme l'une de ses contributions à la nation la loi par laquelle le Parlement assumait la moitié de tous les services fournis en vertu de l'accord. En outre, le gouvernement défrayait la moitié des services hospitaliers et diagnostiques. Ces mesures étaient et demeurent importantes pour des centaines de milliers de Canadiens. C'est bien sûr le parti CCF de la Saskatchewan qui a ouvert la voie au parti libéral dans ce domaine, mais les libéraux se sont vantés—et peut-être à juste titre—d'avoir adopté une loi garantissant un régime de soins médicaux pour tous les Canadiens, de Bonavista à l'île de Vancouver. Ce symbole, et il s'agissait plus que d'un symbole de l'unité canadienne, disparaîtra avec le bill C-68 qu'on nous demande d'approuver.

La règle qui prévoyait le remboursement de la moitié des frais sera remplacée par des contributions maximales par le gouvernement fédéral et par des contributions décroissantes en pourcentages. Le seul effet en sera d'alourdir davantage le fardeau des provinces pauvres et de priver certains de leurs citoyens de services médicaux dont ils ont un pressant besoin.

● (2010)

Dans son exposé budgétaire de juin dernier, le ministre des Finances à l'époque signifiait son intention de mettre fin aux contributions fédérales aux services hospitaliers et diagnostiques. Je sais que ces services ne figurent pas dans le bill à l'étude, mais ils s'y rattachent. Le projet de loi révèle les tendances actuelles. Il laisse planer une menace sur les provinces, même si un nouvel accord est finalement négocié. L'annonce du ministre était faite il y a huit mois et, sauf erreur, aucun pourparler n'a été entamé avec les provinces en vue de remplacer l'ancien accord.

Cela m'amène à parler des programmes de soins de santé dont le gouvernement fédéral ne partage pas les frais. Je veux parler des programmes pour les produits pharmaceutiques, les soins à domicile ou le matériel médical. Ils coûtent actuellement aux provinces environ 1.5 milliard et devraient atteindre 2 milliards de dollars. Nous espérons que le gouvernement fédéral négociera des accords à frais partagés avec les provinces et fera sa part. Je me demande quand la chose se produira.